



Aeres : « Il faut arrêter de tourner autour du pot, la pluralité des notes est inutile » (Jean-François Méla à un colloque Futuris)

Dépêche AEF 159746 du 16-12-2011

« Il faut arrêter de tourner autour du pot, seule la note globale compte en termes d'évaluation. La pluralité des notes est inutile. » C'est ce que déclare Jean-François Méla, mathématicien et ancien président de l'université Paris-XIII, lors d'un colloque organisé par la plate-forme de prospective Futuris intitulé « les évaluations de l'Aeres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) : Quels impacts ? Quels besoins nouveaux pour le système français de recherche et d'innovation ? », mercredi 14 décembre 2011 à Paris. Pour rappel, l'Aeres a annoncé le 15 décembre l'abandon de la note globale des unités de recherche au profit d'une courte « appréciation d'ensemble » *voir ci dessous*. « L'Aeres est une agence d'évaluation unique qui a permis de normaliser des procédures d'évaluation disparates. Néanmoins, il y a certain nombre de questions qui se posent à son sujet. Tout d'abord, il est légitime de s'interroger sur l'existence d'un contraste entre l'action de l'Aeres et la mise en place de la loi LRU sur l'autonomie des universités », poursuit Jean-François Méla.

Des propos corroborés par Francis-André Wollman, directeur de l'UMR 7141 CNRS-UPMC « physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste », qui estime que « l'Aeres est une agence totale voire super totale et que la France est le seul pays dans lequel c'est comme ça ». « Cette situation ne me paraît pas très compatible avec une volonté d'être proche du terrain », considère-t-il.

DIDIER HOUSSIN : « L'AERES doit trouver la bonne focale »

En outre, reprend Jean-François Méla, « les rapports de l'Aeres ne sont pas toujours en adéquation avec les notes données. Élogieux, certains se terminent par un 'B'. Il faut donc se poser la question de la normalisation des procédures ». Il s'interroge également sur la composition des comités d'experts et se demande pourquoi « il ne serait pas possible d'introduire un mécanisme électif pour les membres comme en Angleterre ? » « Ne faudrait-il pas intégrer les orientations européennes de l'Enqa ENQA en matière d'évaluation ? Pourquoi la France fait-elle si peu le cas de ces orientations ? », questionne-t-il.

Pour Didier Houssin, le président de l'agence, l'Aeres « doit affiner les critères d'évaluation (1) et améliorer la composition des comités d'experts ». « Face à l'émergence des structures issues des investissements d'avenir, l'Aeres va devoir trouver la bonne focale », avance-t-il.

Sur la question de l'impact des évaluations sur le financement de laboratoires, Jean-François Méla se demande « quelle est l'importance de ces évaluations pour un jury de labex ou d'équipex ». Quant à Alain Abecassis, délégué général de la CPU, il insiste sur le fait « que tous les présidents d'université récusent l'existence d'un lien entre notation et allocation des moyens ». « Ce lien n'est pas automatique », assure-t-il.

« Réduire la consanguinité des membres des comités d'experts »

Selon Hervé de Trogoff, ancien directeur général de la société Du Pont de Nemours et membre de panels d'évaluation de l'Aeres, « l'agence fait bouger les lignes dans un climat plutôt serein ». Néanmoins, « en ce qui concerne les comités d'experts, je pense que l'Aeres devrait réduire la consanguinité de ses membres ». « L'évaluation des pairs n'est jamais suffisante, il faut absolument inclure des personnalités qui ne font pas partie du milieu universitaire », fait-il observer. « Je déplore aussi le fait qu'il n'y ait pas de suivi des évaluations », regrette Hervé de Trogoff.

« Mon rêve est que l'Aeres devienne un guichet pour les entreprises, leur permettant de savoir quels laboratoires 'A+' et 'A' travaillent dans leur périmètre », poursuit-il. « Par la même occasion, l'Aeres pourrait évaluer les trop nombreux pôles de compétitivité car il faut s'assurer que leurs résultats se sont améliorés, dans le cas contraire, cela reviendrait à jeter de l'argent par les fenêtres », conclut-il

L'Aeres abandonne la note globale des unités de recherche au profit d'une courte « appréciation d'ensemble »

Dépêche AEF 159690 du 15-12-2011

« Une appréciation d'ensemble se substitue à la note globale A+, A, B, C. » Telle est l'une des propositions d' « amélioration de la notation » pour l'évaluation des unités de recherche que le conseil de l'Aeres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) a adoptées à l'unanimité moins une abstention le 8 décembre 2011 et que l'agence rend publiques jeudi 15 décembre. Ce changement de pratique « sera opérationnel à partir de la vague C, c'est-à-dire dès février 2012 », précise à AEF Didier Houssin, président de l'Aeres, qui a prévenu par courrier, le 14 décembre, les responsables d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. « Cette appréciation d'ensemble sera issue du travail collégial des pairs et visera à condenser le résultat de leur travail d'évaluation, sous une forme accessible à un public large », précise le document présentant les nouvelles dispositions. « Elle prendra la forme d'un court texte (moins de 180 caractères), exprimant de manière littérale simple le message principal contenu dans le rapport d'évaluation et, en particulier, les notes multicritères. »

Didier Houssin indique que ces propositions sont le fruit d'un « travail interne » et de « cinq séances de travail du conseil de l'Aeres, dont la contribution a été déterminante ». « Arrivés au bout d'un premier cycle d'évaluation de l'ensemble des unités de recherche, il nous a paru utile d'en dresser un bilan et d'en tirer les leçons », explique-t-il. « Nous avons donc recensé toutes les manifestations d'insatisfaction qui se sont exprimées, et qui portent schématiquement sur trois aspects de l'évaluation des unités : les critères d'évaluation (1), dont il est parfois dit qu'ils ne tiennent pas assez compte de certaines spécificités, notamment en matière de recherche finalisée ; l'intérêt d'évaluer les équipes au sein d'une même unité, qui fait débat dans certaines communautés scientifiques ; et la note globale, dont la relation aux notes multicritères n'est pas claire et qui est jugée réductrice et très mal employée. De plus, du fait de son affichage sur le site de l'Aeres pendant plusieurs années, elle peut être mal vécue, comme un 'tatouage'. Et d'aucuns pensent encore qu'il y aurait trop de notes A+, ce qui nuirait à la distinction de l'excellence. »

Maintien de la notation multicritères en révisant les critères

En réponse à ces critiques, l'Aeres distingue trois « cercles » de destinataires de ses évaluations, dont les besoins sont différents : « Le premier cercle, comprenant les évalués eux-mêmes, n'a pas besoin d'une note globale, mais du rapport d'évaluation et des notes multicritères », résume Didier Houssin. « Un second cercle est constitué par les 'décideurs' et les financeurs, et l'expérience montre que la note globale a pu conduire à des effets pervers. Ils seront destinataires du rapport, mais nous allons surtout insister auprès d'eux sur le 'profil de qualité' des unités que permettent de dégager les notes multicritères. Enfin, nous n'oublions pas le besoin d'information du grand public, et c'est pour lui que nous prévoyons le petit texte d'appréciation d'ensemble. » Didier Houssin admet aussi que cette appréciation d'ensemble vise à être « un pare-feu contre le risque d'une notation globale sauvage ».

L'Aeres décide par ailleurs de « maintenir les notes associées aux différents critères, mais aussi de réviser, pour les améliorer, les critères d'évaluation ». Est aussi maintenue « l'adaptation de la notation à la structuration des unités de recherche (en axes, thèmes, projets ou équipes) ». S'agissant de la « distinction de l'excellence », l'agence considère que « le maintien, en l'état, de la notation multicritères laissera la capacité de conférer une signification d'excellence à la note A+, sur tel ou tel des critères d'évaluation ». Cette position va de pair avec le « renoncement à une normalisation de la distribution des niveaux de notation », autrement dit l'instauration de « quotas » pour les notes A+. Enfin, pour « limiter le risque du 'tatouage' injustifié » du fait des notes globales déjà attribuées, un groupe de travail va réfléchir aux « compléments d'information susceptibles d'être fournis par les unités de recherche », ainsi qu'aux « conditions dans lesquelles ces éléments pourraient être rendus publics dans les mois ou années suivant l'évaluation ».

Actions de communications et travaux complémentaires

Un « programme de communication » va être lancé en « accompagnement du nouveau dispositif » et des « travaux complémentaires » vont être engagés « sans délai » : « la mise en place d'un groupe de travail pour réviser, en vue d'amélioration, les critères de la notation » ; « l'élaboration d'une fiche explicative décrivant les méthodes et les différents critères utilisés pour la notation multicritères » ; « l'élaboration des éléments de communication » ; « l'élaboration d'un outil informatique permettant une notation multicritères personnalisée en fonction des choix de l'utilisateur » ; « la mise en place d'un suivi de l'évolution de la distribution des niveaux de notation par domaine scientifique ».